



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 48544

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultes ou se trouve le secteur du batiment a la suite de l'hiver rigoureux et imprevisible que nous venons de connaitre. En effet, le froid intense a entraine le ralentissement sinon la paralysie complete de nombreux chantiers de construction, venant ajouter aux problemes que subit deja l'artisanat du batiment du fait de la crise economique. Des entreprises ont souvent signe des contrats sans penser mentionner la clause des intemperies climatiques. Il s'ensuit des penalites pour raison de delais non respectes qui viennent mettre en danger la survie de certaines entreprises. Aussi lui demande-t-il s'il serait envisageable de faire proceder a l'annulation de ces penalites afin que vive le secteur du batiment en France.

Texte de la réponse

Les conditions climatiques de cet hiver ont perturbe l'execution d'un certain nombre de chantiers de batiment et de travaux publics et parfois provoque leur arret. En outre, la mise en place de barrieres de degel, consecutive a ces intemperies, a pu entrainer des difficultes, notamment d'approvisionnement par les entreprises. Aussi le ministere de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme vient-il d'adresser le 5 fevrier dernier a l'ensemble de ses services une lettre-circulaire relative aux consequences des intemperies sur l'execution des marches publics de travaux. Il est demande aux services d'examiner avec bienveillance les demandes de prolongation de delais adressees par les entreprises afin d'eviter l'application des penalites de retard prevues par les marches.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48544

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 913

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2103